



**Ungava Adventures**  
(S.Annanack Enterprises Inc.)

Le, 30 novembre 2016

## Pourvoirie/Contrat Client

L'accord est conclu entre **Ungava Adventures** (ci-après dénommée «pourvoirie») et \_\_\_\_\_ (ci-après dénommé «le client»). Cet accord entre en vigueur à la date ou le dépôt du client est reçu à la pourvoirie et que le document est signé par les deux parties. Les parties (la pourvoirie et le client) en considération des promesses mutuelles contenues dans ce document, et comme suit:

### 1) La pourvoirie s'engage à:

- A. Être assuré et être autorisé selon les exigences de tous les organismes provinciaux et fédéraux d'enregistrement, de gestion de la faune et de gestion des terres compétentes, y compris, sans s'y limiter, le Ministère des Forêts de la Faune et des parcs du Québec et au Canada.
- B. Fournir au client un guide pour deux (2) pêcheurs sur le voyage de pêche au saumon.
- C. Dates: de \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_
- D. Fournir au client une liste suggérée de vêtements et d'effets personnels requis pour le voyage, les directives, les règlements, les formulaires de demande nécessaires, les dates d'arrivée et de départ et toute autre information raisonnable demandée par le client concernant le voyage. Toutes les informations peuvent être trouvées sur le site [www.helenfalls.com](http://www.helenfalls.com).
- E. Fournir des règles et des règlements concernant les activités de camping, de pêche, de tourisme et autres activités en milieu sauvage, et suivre les précautions et les procédures standards de sécurité dans la mise en place et l'opération du camp.
- F. Fournir les services et / ou les équipements suivants [Ajouter ou supprimer des services, selon le cas]: Les logements du camp de base comprennent l'hébergement, les toilettes et les fournitures ainsi que l'équipement nécessaires;
  - Repas gastronomique du terroir inclus.
  - Communications par satellite fournies au camp.
  - Guide de service comprenant un (1) guide pour un maximum de deux (2) clients, sauf indication contraire.
  - Visitez le site web pour plus d'information.

Les parties comprennent que les dates du voyage peuvent changer pour des raisons hors du contrôle de la pourvoirie. La durée du voyage est indiquée ci-dessus, même si les circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, la météo, l'action gouvernementale, la maladie du personnel, la défaillance de l'équipement ou d'autres facteurs indépendants du contrôle de la pourvoirie, peuvent empêcher la mobilisation (entrant ou sortant) dans certains endroits sur certaines journées.

**Ungava Adventures** ne fournit pas de matériel personnel, mais peut fournir de l'équipement supplémentaire, tels que des cannes à pêche qui seront disponibles au camp. La pourvoirie va fileter et préparer le poisson en le mettant sous vide pour le transport. Le client s'engage à ne pas tenir la pourvoirie responsable pour la qualité de la préparation et du transport du poisson.

## 2.) Le Client s'engage à:

- A. Payer tous les frais encourus et fournir tous les renseignements requis aux dates promises. Vivre et camper en conformité avec les lois et règlements provinciaux, du Ministère des Forêts et de la Faune ainsi que des parcs du Québec ou Canada et à respecter les règles du camp et d'autres règles fournies par la pourvoirie.
- B. Achetez les licences et les étiquettes applicables. Visitez le site web pour plus d'information.
- C. Organiser les déplacements à destination et en provenance de l'aéroport International Pierre Elliott Trudeau (YUL-Montréal, Qc, Canada). Le transport aller-retour de YUL à l'aéroport de Kuujuaq sera coordonné par la pourvoirie et facturé au client. Le transport aller-retour de Kuujuaq au camp est inclus.
- D. Apportez des quantités suffisantes mais non excessives d'équipement personnel en fonction de la liste fournie par le pourvoyeur. Chaque passager est autorisé à un (1) sac à bagage de 50 livres. Pour le deuxième sac à bagage (50 lbs), les frais peuvent varier entre 25\$ et 35\$ dollars (plus taxes) et le troisième sac à bagage (50 lbs) 60\$ et 75\$ dollars (plus taxes). Un (1) bagage à main et un (1) article personnel sont autorisés à bord.
- E. Le client s'engage à tenir le pourvoyeur indemne pour toute blessure ou dommages résultant de conditions médicales préexistantes et / ou existantes.
- F. Le client déclare être en bonne santé physique.
- G. Le client s'engage à pratiquer le plus haut niveau de sécurité en tout temps et à pêcher seulement accompagné d'un (des) guide (s). Les clients et les pêcheurs acceptent de respecter toutes les règles ou instructions du guide ou de la pourvoirie qui peuvent affecter la sécurité du Client ou de toute autre personne. Toute infraction à ces règles ou instructions peut, à la seule discrétion de la pourvoirie ou du guide, entraîner la résiliation et la sortie du pêcheur sans remboursement au client.
- H. Le client accepte de se conformer aux instructions du guide et de la pourvoirie concernant l'âge et la classe de poisson. Le client accepte que, sauf stipulation contraire, les obligations du pourvoyeur soient remplies par le pourvoyeur ou le guide en aidant le client à tenter de localiser le poisson et pas nécessairement en garantissant la récolte.
- I. Le client atteste qu'il a obtenu des copies de toutes les lois locales, provinciales et fédérales appropriées et comprend pleinement ces lois et accepte de s'y conformer à toutes ces lois.
- J. Le client accepte d'autoriser la pourvoirie à l'utilisation et la reproduction inconditionnelles de toutes les photographies et vidéos de la visite de pêche et des poissons récoltés par le client.
- K. Lire et signer le document, l'accusé de réception des risques, ci-joint. Tous les formulaires doivent être retournés à **Ungava Adventures** au plus tard trente jours après le dépôt.

## 3.) Frais et conditions:

En considération des services énoncés ci-dessus fournis par la pourvoirie (y compris les pièces jointes), le client s'engage à payer à la **Ungava Adventures** la somme de \_\_\_\_\_ \$ par personne (plus taxes), en fonds CDN soit sous forme de liquidité, transfert de fonds ou mandat-poste, (veuillez noter que les paiements par carte de crédit entraîneront des frais, par conséquent, les méthodes ci-haut nommés sont préférables) comme suit:

- A. Un acompte de 30% du coût total de l'excursion / par personne, qui doit être payé par le client à la pourvoirie avec une copie signée de cette entente et doit être reçu par la pourvoirie au plus tard le, 19 décembre, année civile de la période de pêche, ou ce contrat sera nul et non avenue et n'engage en aucun cas la pourvoirie à moins qu'il ne soit accepté par lui à sa seule discrétion.
- B. Un deuxième paiement de 50% sera versé par le client à la pourvoirie, au plus tard le 15, février de l'année civile de la saison de pêche correspondante.
- C. Le solde sera payé au plus tard le, 1er mai de l'année civile de la saison de pêche respective.

D. Étant donné que nos documents sont imprimés plusieurs mois à l'avance, certaines données peuvent être périmées au moment du départ. Cependant, ce sont généralement des détails de peu de conséquence sur le cours normal de votre forfait. Bien sûr, nous vous informerons de tout changement dès que possible. En cas de modifications majeures, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous offrir une solution comparable à votre choix initial. Vous pourrez ensuite choisir d'accepter les nouvelles dispositions ou d'annuler votre réservation dans les 10 jours suivant la notification des modifications. Dans ce cas, **Ungava Adventures** remboursera tous les montants payés à cette date. Ce remboursement constitue un règlement complet et définitif de toutes les créances.

#### 4.) Annulations et remboursements:

- A. Le dépôt sera détenu par le pourvoyeur pour le compte du client et appliqué contre le total des frais. En cas de résiliation de la présente entente avant le, 1er mars de l'année civile de la saison de pêche, 30% de la redevance totale sera retenue par la pourvoirie. En cas de résiliation du présent contrat par le client après le, 1er mars de l'année civile de la saison de pêche, 100% du total des frais seront retenus par la pourvoirie.
- B. Dans le cas où le client souhaiterait mettre fin au voyage plus tôt, la pourvoirie s'efforcera de mobiliser ou de transporter le client hors de la zone sauvage, tous les frais encourus seront la responsabilité du client. Toutefois, le client reconnaît et comprend que la décision quant au moment où le client sera mobilisé ou transporté sera à la seule discrétion de la pourvoirie, sauf pour les situations d'urgence ou les situations dans lesquelles des arrangements antérieurs ont été pris.
- C. Dans le cas où le client manquerait matériellement dans l'exécution de l'une de ses obligations, le droit du client de participer peut être immédiatement résilié à la seule option de la pourvoirie. Dans de telles circonstances, le client n'a aucun droit au remboursement.
- D. Dans le cas où la pourvoirie manquerait matériellement à l'exécution de toute partie de ses obligations en vertu des présentes, en raison de circonstances indépendantes du contrôle de la pourvoirie, y compris, sans s'y limiter, les inondations, les incendies, les autres actes naturels graves et inhabituels, les mesures gouvernementales, les forces majeures, le client aura droit à 50% de remboursement lors d'un voyage de pêche dans la saison suivante, la disponibilité étant déterminée par la pourvoirie. Le client sera responsable des frais de transport dans le voyage de pêche de l'année suivante.
- E. Chaque client comprend que nonobstant toute autre disposition du présent contrat, le pourvoyeur peut, à sa seule discrétion, retourner les frais payés et refuser d'accepter le client pour quelque raison que ce soit.

#### 5) Conditions de réservation différée:

Si le client remet sa réservation à la saison suivante, la disponibilité étant déterminée par la pourvoirie, les frais suivants sont applicables:

- ➔ 20% de pénalité pour un ajournement 60 jours avant la date de départ
- ➔ 35% de pénalité pour un ajournement de moins de 60 jours avant la date de départ

**La pourvoirie ne garantit aucunement que le client réussisse à récolter du poisson pendant le voyage, car il existe de nombreuses variables indépendantes du contrôle de la pourvoirie et du guide qui pourront empêcher le client de récolter avec succès de tels poissons. La pourvoirie ou le guide ne donnent pas de garantie quant à l'aptitude d'une installation ou de ses améliorations aux fins du présent contrat. Le client accepte que la pourvoirie, ses employés et ses agents aient fait des promesses ou des garanties quant aux quantités, à la taille ou à l'emplacement du poisson à incliner ou à ce que le poisson soit récolté par le client. Le client comprend et accepte que la pêche est toujours affectée par des facteurs tels que les conditions météorologiques, l'évolution des habitudes**

**migratoires et de reproduction, le fourrage, les compétences du client et bien d'autres événements hors du contrôle de la pourvoirie.**

Le client a lu et comprend le présent contrat et reconnaît qu'il sera effectif et lié par le client / le pourvoyeur et ses héritiers, successeurs et ayants droit respectifs. Un parent ou tuteur doit signer ci-dessous pour tout mineur participant (les moins de 18 ans). Le présent accord entrera en vigueur à la date la plus récente signée par les parties ci-dessous.

**Mentions légales**

Comme toutes les réservations sont faites avec **Ungava Adventures** alors que leurs opérations sont basées dans la province de Québec, Canada, toutes les réclamations légales contre **Ungava Adventures** doivent être adressées au tribunal du Québec conformément aux lois du Québec.

T.P.S. numéro (taxes sur les produits et services) 10317 9578 RP0001

T.V.Q. numéro (taxes de vente de Québec) 1003023377 TQ0001

**Ungava Adventures** (la pourvoirie) et XXXXXXXXXXXXXXXX (le client) acceptent de respecter les termes et conditions énoncés dans le présent contrat (pourvoirie/client).

---

**Nom du client**

---

**Karl Mongrain  
Ungava Adventures**

---

**Date**

---

**Date**